

RAPPEL : cette fiche est à compléter et à signer uniquement par le responsable financier nommé sur le dossier d'inscription.
Cette personne sera destinataire des factures, des aides (sauf demande particulière), des remises et de l'ensemble des courriers de l'intendance.

- ➡ Pour chaque trimestre d'intendance (différent du trimestre pédagogique), il est prévu une période lors de laquelle l'inscription à la demi-pension peut être modifiée (voir calendrier d'intendance / <http://jean-prevost.elycee.rhonealpes.fr/rubrique/intendance/>).
- ➡ Au-delà, l'engagement lors de l'inscription de juin est réputé ferme. Pendant cette période de choix, la facturation suivra le choix des familles, sachant **qu'une modification prendra effet la semaine suivante**. Nous vous conseillons donc de faire manger votre enfant selon votre engagement initial en attendant que votre modification soit effective.
- ➡ Le règlement intérieur du service de restauration, l'annexe financière (découpage en périodes et tarifs correspondants) et **les documents** à remplir en cas de demande de remise d'ordre sont **disponibles** sur le site de la cité scolaire rubrique intendance gestion ou l'ENT de la cité scolaire : <http://jean-prevost.elycee.rhonealpes.fr/rubrique/intendance/>

Elève

NOM

Prénom

Classe.....

☐ FORFAIT TRIMESTRIEL	Mon enfant sera demi-pensionnaire au forfait et je m'engage à ce qu'il/elle fréquente le restaurant scolaire un, deux, trois, quatre ou cinq jours par semaine durant l'année scolaire selon les modalités notifiées dans le tableau. Un forfait de demi-pension, étant par définition un forfait, il reste fixé pour le trimestre choisi et les repas seront facturés en conséquence que les repas soient effectivement pris ou pas (sauf cas prévus par le règlement intérieur, voir « remises d'ordre »). <u>Merci de cocher les jours de fréquentation du service de restauration par l'élève.</u> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Lundi</td> <td>Mardi</td> <td>Mercredi</td> <td>Jeudi</td> <td>Vendredi</td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td style="height: 20px;"></td> <td style="height: 20px;"></td> <td style="height: 20px;"></td> <td style="height: 20px;"></td> </tr> </table>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi							
☐ EXTERNE	Mon enfant ne fréquentera pas la demi-pension de l'établissement										
☐ demi pensionnaire au ticket	Mon enfant lycéen fréquentera la demi-pension de l'établissement en achetant des tickets repas, achetés en amont des jours concernés, auprès du service intendance. ATTENTION / chargement d'au moins DIX tickets.										
☐ demi pensionnaire CIE 5 jours	Réservé aux élèves lycéens en section sportive qui relèvent du Centre Interrégional d'Entraînement.										
☐ INTERNE CIE 5 jours	Réservé aux élèves lycéens en section sportive qui relèvent du Centre Interrégional d'Entraînement.										

Signature du Responsable financier de l'élève - Fait à, Le

Signature

Je soussigné(e)

NOM

prénom

Email

reconnais les données saisies comme étant exactes.